Image not found or type unknown

Opticien et audioprothésiste : un devis (enfin) fixé

Actualité législative publié le **25/01/2022**, vu **759 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour rappel, la loi oblige les opticiens et les audioprothésistes à fournir un devis à leurs clients.

Afin de renforcer leur obligation d'information, le gouvernement a mis en place, en 2017, de nouveaux modèles-types de devis, beaucoup plus détaillés. Ces nouveaux devis devaient initialement être fournis par les opticiens et les audioprothésistes à compter du 1er janvier 2018.

Toutefois, cette obligation avait été reportée d'1 an pour des raisons d'ordre technique : les systèmes informatiques permettant de générer automatiquement les devis n'étaient pas compatibles avec les nouveaux modèles établis, en raison de leur niveau de détails beaucoup plus important.

L'entrée en vigueur des nouveaux devis a finalement été fixée au 1er janvier 2020, suite au lancement de la réforme « 100 % santé » qui prévoit la prise en charge intégrale des soins d'optique et des soins auditifs.

La durée de validité de ces nouveaux modèles-types de devis avait été fixée à 1 an, afin de procéder à d'éventuels ajustements à l'issue de la 1ère année d'application.

Cette validité d'1 an avait été reconduite pour l'année 2021.

Finalement, depuis le 1er janvier 2022, en l'absence d'élément justifiant sa modification, le contenu des nouveaux modèles-types est définitivement validé.

Source : weblex.fr

A lire : https://www.assistant-juridique.fr/devis_obligatoire.jsp

A télécharger : Devis : mode d'emploi

Articles sur le même sujet :

Devis : mode d'emploi
Créer et gérer un site de e-commerce
Récupérer une facture impayée
Éviter les impayés
Dividendes : mode d'emploi

Dissoudre une SARL
Guide pratique de la SARL

Entreprises : quels sont les changements en 2022 ?

Quand le devis est-il obligatoire ?

Le devis est-il payant ?

Quelles sont les mentions obligatoires d'un devis ?

La signature d'un devis vous engage-t-elle ?

Une signature électronique est-elle valable en droit des sociétés ?

Devis : quels recours lorsque le professionnel n'exécute pas ou ne termine pas les travaux ?

Devis : que faire lorsque les travaux prennent du retard ?

Devis : que faire lorsque le professionnel a réalisé des travaux non prévus ?

Que faire lorsque le professionnel refuse de reprendre des travaux mal exécutés ?

Peut-on modifier le prix d'un devis ?

Que faire en cas de litige commercial ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés